

Adjoint des cadres hospitaliers

Informations sur le concours

Publié le :	07-05-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	5
Date du concours :	07-07-2025
A propos du poste :	

ARTICLE 1 - Ledit concours est ouvert en vue de pourvoir 5 postes d'adjoint des cadres Hospitaliers :

- 4 postes de la branche gestion administrative générale à ETAPES
- 1 poste de la branche gestion économique, finances et logistiques au CHS SAINT YLIE JURA

Informations sur l'établissement

Nom :	CHS ST YLIE JURA
Ville :	39100 Dole
Site Web :	https://www.chsjura.fr/le-chs-saint-ylie-jura/

Pour candidater

Date limite de candidature :	07-06-2025
Conditions de candidature :	

ARTICLE 2 - Peuvent se présenter, les candidats remplissant les conditions fixées au 2 du I de l'article 4 du décret n° 2011-661 susvisé, les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Pièces à fournir :

ARTICLE 4 - Pour concourir, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- Une copie du titre, diplôme, et autre qualification dont le candidat est titulaire
- Une demande d'admission à concourir jointe au dossier d'inscription accompagné d'une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat dont les rubriques sont remplies de façon conforme et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat ;
- Une attestation administrative justifiant de la durée des services publics effectués par le candidat.

Le candidat ne peut déposer une demande d'admission à concourir que pour une seule des deux branches ouvertes au concours.

Mail pour l'envoi des candidatures :

carriere@chsjura.fr